

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SUNDHOUSE

PROCES-VERBAL INTEGRAL
de la séance du 27 juillet 2020
sous la présidence de M. Mathieu KLOTZ, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : tous les membres.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 22 juillet 2020 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.

Après les salutations d'usage, M. le Maire déclare la séance ouverte.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- rubrique Finances, Subvention concernant l'implantation de deux abribus.
- rubrique Institution et vie politique : désignation d'un correspondant à la défense

ADOpte A L'UNANIMITE

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Michaël BERGER est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2020

Le Procès-Verbal de la séance du 23 juin est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties

Monsieur Michaël BERGER, Adjoint en charge de l'urbanisme présente les dossiers d'urbanisme et les DIA réceptionnés en mairie.

4. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

a) Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Sundhouse est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP). L'ATIP est notamment chargée de l'instruction des demandes d'urbanisme.

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants ;

- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants ;
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissement publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DESIGNE M. Michaël BERGER en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP ;

DESIGNE M. Raphaël HAEGELI en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

b) Désignation d'un correspondant défense

Le gouvernement a entrepris une série d'actions destinées à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne qui en est un vecteur fondamental.

Dans ce cadre, il a été décidé d'instaurer au sein de chaque conseil municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Créée par une circulaire du 26 octobre 2001 du secrétariat d'Etat aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant Défense parmi les membres du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une obligation.

Ses missions s'articulent autour de trois axes : La politique de défense - Le parcours citoyen - La mémoire et le patrimoine.

Vu l'article le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-21 ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune ;

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative aux correspondant défense ;

Considérant que le correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-nation ;

Le conseil municipal, après délibération :

DESIGNE le correspondant défense de la commune : **Monsieur Jean-Christophe GERARD**

ADOpte A L'UNANIMITE

5. DOMAINE ET PATRIMOINE

a) Convention ROSACE pour implantation SRO

Dans le cadre du projet Très Haut Débit Alsace, la région Grand Est a attribué un contrat de concession à la société ROSACE. Ce projet est subventionné à hauteur de 163,9 millions d'euros par la Région Grand Est, soit la FEDER Alsace, l'Etat, la Région Grand Est, le Conseil Départemental du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, les EPCI ou les communes.

Il appartient désormais à ROSACE de concevoir et de construire le réseau de fibre optique sur le territoire alsacien et de permettre à tous un accès au Très Haut Débit.

L'implantation d'un Sous Répartiteur Optique - SRO :

- n° 67-029-CGQ, sur le trottoir au croisement, ruelle Stahl, rue principale, est nécessaire pour permettre le déploiement de la fibre optique.

Entendu en son explication le Maire, le conseil municipal après débat,

AUTORISE le Maire à signer les conventions de servitude sur le domaine communal au profit de Rosace pour l'implantation d'un SRO et tous autres documents afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. DOMAINE ET PATRIMOINE

b) Modalité de vente du bâtiment "ancienne poste"

Bâtiment sis au 4 rue du Maire Gruber dite ancienne « Maison de la Poste ».

Pour rappel, la Commune de Sundhouse est propriétaire d'une parcelle située 4 rue du Maire Gruber et cadastrée section 1 parcelle 103, d'une contenance de 6,34 ares.

Cet immeuble comporte :

- Au rdc surélevé : un local (anciennement le bureau de la Poste) d'une surface de 90 m²
- Au 1er étage un appartement de 4 pièces
- Une cave avec chaufferie en sous-sol
- Un garage dans la cour

La municipalité propose au Conseil Municipal :

- la cession du bâtiment
- de fixer le prix plancher de la cession à 290 000,- € charges administratives et de notaire non incluses ;
- de charger l'agence immobilière Plaza Stéphane de Sélestat de la vente du bâtiment. Mme Karin Arbogast a constitué un premier dossier et a effectué l'estimation en février 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE** la cession du bâtiment sis 4 rue du Maire Gruber et cadastré section 1 parcelle 103, d'une contenance de 6,34 ares;
- FIXE** le prix plancher de la cession à 290 000,- € charges administratives et de notaire non incluses ;
- PROCÈDE** à la vente par mise en concurrence des offres avec l'agence immobilière Plaza de Sélestat ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 FINANCES

a) Dégrèvement exceptionnel CFE

Le Maire expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au Conseil Municipal d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Vu la 3^e loi de finances rectificative pour 2020,
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE** d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.
- CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 FINANCES

b) Extension de réseau électrique – rue des vergers – chemin rural

L'autorisation de construire ayant été délivrée à M. Philippe GROSSHANS pour un permis d'aménager, rue de Saasenheim, la commune peut financer en partie ou en totalité la prise en charge des frais d'extension du réseau d'électricité.

Vu les éléments techniques et financiers relatifs à ces extensions sur une longueur de 150 mètres transmis par ENEDIS pour un montant de 8008,34€ HT, il convient de prendre en charge sur le budget de la commune une longueur de 50m d'extension, en dehors du terrain d'assiette de l'opération :

- Contribution financière pour extension du réseau électrique environ 1/3 du montant total soit environ 2 670 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique sur une longueur de 50 mètres ;

DEMANDE l'exécution de ces travaux par ENEDIS ;

AUTORISE M. le Maire à signer les documents y afférents et à inscrire le montant des travaux au Budget.

ADOpte A l'UNANIMITE

6 FINANCES

c) Plan de financement – Fonds de solidarité communale

Le dossier d'implantation de deux abribus dans la Commune a été validé par la Municipalité. Suite à la réception des devis des entreprises Girodmédia et Strada, l'étude de financement est désormais complète. Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le plan de financement reprend les dépenses et les recettes liés aux travaux d'installation de deux abribus prévus rue de Saasenheim et rue de Wittisheim.

Il explique que pour solliciter une subvention auprès du Département le Conseil Municipal doit d'une part valider les travaux et d'autre part le plan de financement ci-après. Le montant de la subvention est calculé selon le taux modulé de la commune (32% pour Sundhouse en 2020) et sur la base de l'assiette éligible des travaux.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, le plan de financement ci-après :

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT
Travaux	8 498,00€	10 197,60 €	Subvention	5 877,00 €
	8 937,00€	10 724,40 €	Autofinancement communal	13 150,00 €
Honoraires	9 30 €	1 116,-€	FCTVA	3 011,00 €
TOTAL	18 365,00 €	22 038,00 €	TOTAL	22 038,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser les travaux d'implantation des abribus sis rue de Saasenheim et rue de Wittisheim,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

ADOpte A l'UNANIMITE

7. INTERVENTIONS DES ADJOINTS

Fabien ANSTETT :

- ✚ **Bulletin municipal** : le bulletin trimestriel a été distribué, les modifications ont été décidées en Commission de Communication.
- ✚ **PanneauPocket** : l'application PanneauPocket à télécharger permet d'envoyer des informations directement aux abonnés, sous la forme d'un panneau. Présentation par Monsieur Christophe HAUERT. Le Conseil Municipal valide l'opération en phase test pour une durée d'une année.

Christelle ADOLPH :

- ✚ **Tournée maisons fleuries** : les invitations ont été envoyées pour le mardi 4 août.
- ✚ **Problème de microcoupures électriques** : le problème a déjà été signalé l'année dernière, Enedis est informé et indique que cela proviendrait des irrigations.

Michaël BERGER :

Monsieur BERGER présente les points suivants au Conseil Municipal et demande la validation pour le lancement des devis et la réalisation des travaux :

- ✚ **Pistes d'athlétisme** : les pistes d'athlétisme vont être repeintes pour la rentrée suite à la demande de M. KLEIN Frédéric, professeur d'EPS au collège de Sundhouse.
- ✚ **Rue du tramway** : des demandes ont été réceptionnées en mairie pour ajouter des places de parking sur la chaussée. Présentation des emplacements et du nombre de places, validé par le Conseil Municipal.
- ✚ **Rue de Wittisheim** : les barrières près du passage piéton seront remplacées par des nouvelles couleur gris clair, la volonté est d'harmoniser le mobilier urbain d'une même couleur.
- ✚ **Panneaux signalisation** : une demande a été faite pour installer des panneaux près des parcs de jeux pour rappeler les horaires d'accès et les règles inhérentes à l'utilisation des jeux et des espaces.
- ✚ **Mairie - Petite salle de réunion** : installation de stores occultant aux fenêtres.
- ✚ **Cour de l'école élémentaire** : les travaux ont démarré mais ne seront pas terminés pour la rentrée. Le déroulement des travaux se fera par phasage en privilégiant les accès principaux.

Raphaël HAEGELI :

- ✚ **Abribus** : le bornage provisoire a été réalisé par le géomètre. Les devis pour la fourniture des abribus et le génie civil ont été validés par la municipalité. La couleur des abribus est également gris clair, RAL 7044, et sera la même que pour les barrières.
- ✚ **Rue de Saasenheim** : l'entreprise Speyser a terminé les travaux dans les délais annoncés.
- ✚ **Rue de la Gare** : Pontiggia devrait avoir terminé dans une semaine. Vogel reprendra les bordures aux alentours du 10 août. Globalement les délais sont tenus. Il y aura des difficultés pour les déposer de poteaux Enedis et Orange. Les travaux seront terminés vers la mi-octobre.
- ✚ **Rue André Malraux** : le problème des siphons bouchés n'a pas encore été résolu malgré les nombreuses relances.

Jean-Paul RIMBAULT :

- ✚ **OMJSAL** : le bureau s'est réuni la semaine dernière. La fête pour les bénévoles a été annulée en raison des difficultés liées à l'organisation d'évènement de plus de 10 personnes. L'AG est fixée au 9 septembre à 20h00 au foyer. Pour la nouvelle mandature il faudra élire le Président, Vice-Président, trésorier et secrétaire. Ces différents postes sont de nouveau à pourvoir, un appel à candidature sera joint au courrier d'invitation.
- ✚ **Fêtes et cérémonies** : le manque d'information lié à la résurgence du virus empêche les projections dans les mois à venir. Il faut rester prudent sur les annonces mais se préparer tout de même à la rentrée et aux autres manifestations.

8. DIVERS

- ✚ **Chasse** : Monsieur le Maire explique que M. WEIBEL, récent adjudicataire du lot 4 a envoyé un courrier en recommandé en mairie demandant la résiliation du bail pour 2021. Il énonce le contexte de crise sanitaire comme argument pour la rupture anticipée, les baux allant jusqu'en 2023. Lors de l'adjudication initiale en 2014 ce lot a été fortement surenchéri. Il nous a été demandé de procéder à une réduction du montant du loyer annuel en s'alignant sur celui du lot 3 (moins de la moitié du tarif). Toutefois, nous ne sommes pas à l'origine de l'enchère, de plus les éléments concernant la crise sanitaire et l'impact potentiel sur la chasse n'est pas connu à ce jour. Pour information, le produit de la location de la chasse s'élève à environ 16 000€ par an (pour l'ensemble des lots de 1 à 5). Il est réparti entre tous les propriétaires fonciers chaque année. La Commune touche environ 2500€ ce qui équivaut à la répartition par rapport aux hectares fonciers dont la Commune est propriétaire. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.
- ✚ **Christelle ADOLPH** : annonce qu'elle a suggéré aux agriculteurs qui ont fait de l'épandage, de l'enfourir pour limiter les odeurs.
- ✚ **Emilie MEYER** : demande s'il est possible de positionner le radar pédagogique dans la rue de Saasenheim un peu plus haut vers la sortie du village, les voitures roulant toujours à une vitesse vraiment excessive. La demande sera transmise à la CCRM.

Au niveau de la place crinoline – les parkings de chaque côté du passage piéton gênent car on ne voit pas les enfants lors de la sortie.
- ✚ **Jean-Pierre RIEG** : demande s'il y a un jour régulier pour les séances du Conseil Municipal. Monsieur le Maire répond qu'habituellement les séances ont lieu le mardi. La séance du vendredi 10 juillet a été imposée par l'Etat. Il se peut également qu'elles aient lieu de temps en temps un lundi pour suivre les réunions de Municipalité.
- ✚ **Jean-Christophe GERARD** : correspondant défense. Propose une présentation d'environ 50 minutes sur la défense et l'armée.
- ✚ **Morgane HARTWEG** : indique qu'un camion stationne sur le trottoir rue de Saasenheim. Pourrait-on lui proposer un emplacement pour garer son camion ? Monsieur le Maire répond qu'il faut contacter cette personne et définir un emplacement.
- ✚ **Fabien ANSTETT** félicite Monsieur Mathieu KLOTZ qui a été élu Vice-Président à la CCRM.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 21h55.

Fait à SUNDHOUSE, le 27 juillet 2020.

Le Secrétaire,
Michaël BERGER

Le Maire,
Mathieu KLOTZ



SIGNATURES

Compte rendu du 27 juillet 2020

KLOTZ Mathieu

ADOLPH Christelle

ANSTETT Fabien

SCHWOERER Isabelle

BERGER Michaël

LEONHART Marie-Laure

RIMBAULT Jean-Paul

MEYER Emilie

HAEGELI Raphaël

LOUIS Laetitia

HAUERT Christophe

MOÏOLI Nathalie

RIEG Jean-Pierre

SONNTAG Agathe

SCHMITT José

SCHENCK Nicole

GERBER Christophe

HARTWEG Morgane

GERARD Jean-Christophe